J. LANLLIER

LE CORPS
des
ORFÈVRES-JOYAILLIERS
de Paris

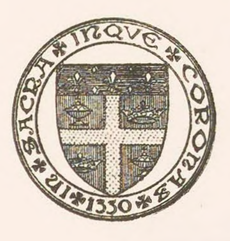


Edité par la Chambre Syndicale
de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie
de Paris
58, Rue du Louvre, 58

J. LANLLIER

LE CORPS
des
ORFÈVRES-JOYAILLIERS
de Paris

Conférence faite le 14 Décembre 1929



Edité par la Chambre Syndicale
de la Bijouterie, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie
de Paris
58, Rue du Louvre, 58

Bois Gravés de

Madame R. Lanllier

MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Après avoir accepté de vous parler ici du Corps des Orfèvres-Joyailliers de Paris, j'ai mesuré quelques instants plus tard, en y réfléchissant, toute la témérité de mon premier mouvement.

Il est difficile, lorsqu'on se trouve en présence d'une corporation comme la vôtre, fière de l'antiquité de son origine, fière de son patron saint Eloi, de ses vieux privilèges, de ses armoiries, des ses chefs-d'œuvre d'art et surtout de ses vieilles traditions d'honneur marchand, de faire un choix dans la richesse des matériaux de son histoire.

Pour rester dans les limites d'une causerie,

j'ai dû me résigner à faire ce choix. Je m'en excuse auprès de vous, en réclamant toute votre indulgence pour un simple aperçu historique qui comportera, je le sais, des lacunes nombreuses.



Tous ceux qui, autrefois, avaient le privilège de mettre en œuvre les métaux précieux étaient désignés sous le nom d'orfèvres. Ce mot n'avait pas alors le sens restreint qu'on lui a donné de nos jours, mais le sens étymologique exact qui signifie travailleur d'or (du vieux mot français *fèvre* ou *fabre*, en latin *faber*, et du mot *or*).

J'avoue une affection particulière pour le mot orfèvre.

Il est sorti tout forgé des sources les plus pures de notre langue et je trouve dans la sonorité assourdie, dans la richesse grave de ses syllabes, la grâce et la force et aussi la somptuosité évocatrices des ouvrages de ceux qu'il désigne.

L'appellation d'orfèvre, correspondant à celle d'aurifex chez les Romains, était la seule employée jusqu'à la fin du Moyen Age et ceux qu'elle désignait faisaient à la fois la grande orfèvrerie mobilière, la petite orfèvrerie, appelée plus tard bijouterie, et la monture des pierres qui reçut le nom de joaillerie.

Sous ses trois formes, l'orfèvrerie a toujours été considérée comme noble, non seulement en raison de la valeur des matières mises en œuvre, mais surtout par le champ très vaste qu'elle ouvre aux applications les plus diverses de l'art proprement dit. Elle apparaît dès l'origine de la civilisation pour contribuer aux splendeurs du culte et pour accroître le prestige des puissants de la terre : « *In sacra inque coronas* ».

L'orfèvrerie religieuse qui a été partout la servante fidèle des religions prit avec le christianisme un développement considérable.

Si les premiers autels avaient été la pierre du tombeau des saints et des martyrs, si les premiers calices ne furent que de verre ou de bois, c'est parce que les chrétiens persécutés se cachaient dans les catacombes et les forêts pour y célébrer les saints mystères.

Mais quand le souffle de la foi eut renversé les idoles, éteint le feu des sacrifices païens et dispersé les prêtres des faux dieux, la religion catholique déploya des magnificences inconnues à l'idolâtrie.

C'est de cette époque qu'il faut dater les progrès et l'extension de l'orfèvrerie religieuse dans le monde chrétien et surtout dans les Gaules.

Au IVe siècle, l'orfèvrerie n'avait de remarquable que le poids et la matière de ses œuvres. Le mérite artistique était presque nul. C'est ainsi que si le *Liber pontificalis* d'Anastase le Bibliothécaire nous énumère complaisamment

les trésors de Rome, il reste muet sur le caractère des œuvres se bornant seulement, par exemple, à nous apprendre que Constantin le Grand fit mettre en œuvre 3 ou 4.000 livres d'or et 30 ou 40.000 livres d'argent qu'il distribua aux Basiliques de Rome.

Cependant, dans les Gaules, grâce à l'influence des évêques et à la dévotion des chefs barbares, se développait un centre considérable de fabrication d'orfèvrerie.

C'est à Limoges qu'il faut chercher, Messieurs, les lointaines origines de la Corporation des Orfèvres français. La capitale de l'Aquitaine était alors la ville des Gaules où le travail des métaux précieux avait acquis le plus d'importance. Elle possédait un atelier monétaire, était le centre de l'émaillerie occidentale que ses ouvriers pratiquaient depuis des temps très reculés et n'ignorait rien de l'art délicat d'enchâsser dans le métal les pierres de couleur en tables ou en cabochons.

Saint Martial, évêque de Limoges au IIIe siècle, précéda saint Eloi dans le patronage de la Cor-

poration, et les orfèvres limousins, célèbres dans tout l'Occident, travaillaient même pour Byzance. C'est d'eux que parlait saint Jean Chrysostome lorsqu'il s'écriait avec amertume dans une de ses homélies :

« Toute l'admiration des hommes est aujourd'hui réservée aux orfèvres ! »

Nous savons malheureusement peu de chose sur cette orfèvrerie d'Aquitaine avec laquelle rivalisèrent au ve siècle Cologne, Nuremberg, Florence et Paris. Un seul nom d'orfèvre gallo-romain est venu jusqu'à nous, celui de Mabuinus, que nous trouvons cité en ces termes dans le testament de Perpétuus, évêque de Tours, mort en 474 :

« A toi, frère et évêque, très cher Enfronius, je donne et lègue mon reliquaire d'argent. J'entends celui que j'avais coutume de porter sur moi ; car le reliquaire d'or qui est dans mon trésor, les deux calices d'or et la croix d'or fabriquée par Mabuinus, je les donne et lègue à mon église. »

Ce qui est certain, c'est que dès le VIe siècle

l'orfèvrerie était considérée comme l'art national des Francs, ainsi que le prouve d'ailleurs ce mot de Chilpéric disant à Grégoire de Tours, en lui montrant un grand plat d'or étincelant de pierreries et pesant 50 livres :

« Je l'ai fait pour donner de l'éclat à la nation des Francs, et j'en ferai bien d'autres si Dieu me conserve la vie. »

Chilpéric en Neustrie et sans doute en Austrasie Brunehaut, cette reine qui aimait tant les arts, encouragèrent l'orfèvrerie indigène et peuvent être considérés comme ses premiers protecteurs.

L'orfèvrerie rehaussait la royauté en lui apportant le prestige de ses splendeurs dans un siècle où l'or était la représentation matérielle de la puissance royale. On ne saurait donc s'étonner que des orfèvres, à cette époque, aient vécu dans la familiarité des rois. Saint Eloi, le patron des orfèvres, était orfèvre lui-même avant d'être ministre de Dagobert Ier et quoique ministre, il resta orfèvre.

Né vers l'an 588 à Catalac, en Limousin,

Eloi fit son apprentissage dans l'atelier d'un orfèvre nommé Abbon, à Limoges. Quand il fut habile en son art, il alla en Neustrie et reçut du roi Clotaire cette fameuse commande d'une *sella,* dont on ne sait pas au juste aujourd'hui si ce fut un fauteuil ou une selle de cheval, ainsi que le prétendent certains commentateurs. Vous savez comment Eloi s'étant chargé du travail, fabriqua avec l'or qu'il avait reçu deux *sellae* au lieu d'une, « sans soustraire, dit le chroniqueur, un seul grain de l'or qui lui était confié, ne suivant pas en cela l'exemple des autres ouvriers, qui se rejettent sur les parcelles qu'emporte la lime rongeuse ou la flamme dévorante du fourneau. »

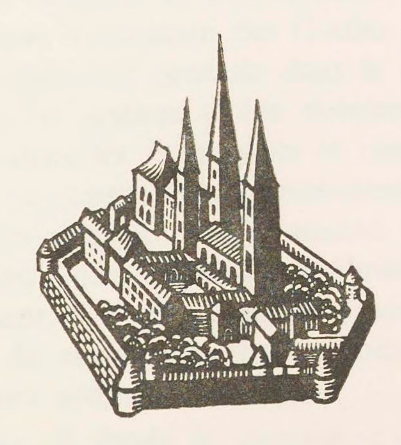
« Il faisait pour l'usage du roi, dit encore la chronique d'Audouen, un grand nombre de vases d'or enrichis de pierres précieuses et il travaillait, sans se fatiguer, étant assis et ayant à ses côtés son serviteur (apprenti ou compagnon) Thillon, d'origine saxonne, qui suivait les traces de son maître. »

On est en droit de supposer, d'après le texte

d'Audouen, qui fut chancelier du roi avant d'être canonisé à son tour, que l'orfèvrerie était déjà organisée en corps d'état et qu'elle comprenait trois degrés d'artisans : les maîtres, les compagnons et les apprentis.

Les œuvres du saint orfèvre nous sont décrites dans la chronique anonyme intitulée *Gesta Dagoberti*, écrite vers le milieu du IXe siècle et dont l'auteur, moine ou abbé de Saint-Denis, avait encore sous les yeux les belles pièces dont saint Eloi avait enrichi le trésor de cette abbaye. Mais, pour nous, il ressort surtout de la lecture des *Gesta Dagoberti* que saint Eloi, premier orfèvre de son temps, exécuta ou encouragea tous les genres d'orfèvrerie : celle de Limoges qui excellait dans les incrustations des émaux et l'enchâssement des pierres de couleur ou cabochons, celle de Paris qui travaillait surtout au marteau et faisait de la statuaire en or et en argent, celle de Metz qui ciselait des joyaux et se distinguait par la finesse de son burin, celles d'Arras ou de Lyon qui ouvraient des étoffes de soie avec de l'orfroi ou orfilé.

Le grand mérite de saint Eloi fut de profiter de la faveur royale que lui valut l'amitié de Clotaire et de Dagobert pour créer des couvents qui étaient en même temps des ateliers. Il fut un précurseur en matière d'enseignement technique et nous devons insister sur cette phase de l'histoire de l'orfèvrerie, parce que l'œuvre de saint Eloi devait assurer pour longtemps l'excellence du travail de l'orfèvre français et lui valoir cette réputation qu'il a su conserver jusqu'à nos jours.



Pour bien comprendre les conditions de l'orfèvrerie à cette époque, il est nécessaire de pouvoir se représenter ce qu'était une abbaye au Moyen Age. Chateaubriand la compare à la « demeure d'un riche patricien romain avec diverses catégories d'ouvriers et d'esclaves attachés au service du domaine et de son propriétaire. » C'était une ruche bourdonnante d'activité où le travail était organisé et la plupart des corps de métiers se retrouvaient dans la vie monastique. L'invasion des Gaules par les Barbares, l'insécurité générale dans le pays avaient contraint les artistes et les ouvriers d'art à se réfugier dans les monastères et comme la plupart de ces communautés relevaient de l'ordre bénédictin dont le travail manuel est une des principales règles, les industries s'y développèrent rapidement, surtout quand elles eurent la bonne fortune de rencontrer des protecteurs et des animateurs comme saint Eloi.

En 631, il fonde le monastère de Solignac,

près de Limoges, et il voulut que ses moines « habiles dans tous les arts » se livrassent plus spécialement à l'art qu'il exerçait lui-même avec tant de talent. Ce fut la première véritable école d'orfèvrerie. Un couvent de femmes fondé quelques années plus tard à Paris et dont la première abbesse fut sainte Aure devint une succursale de Solignac pour l'orfèvrerie en tissus ou broderie des étoffes destinées aux usages et aux habits sacerdotaux. Enfin il développe et complète son œuvre lorsque évêque de Noyon, il crée près de cette ville, à Saint-Loup, un second monastère d'hommes où il favorise son industrie préférée.

Et plus tard, Messieurs, l'église pourra avec raison psalmodier aux offices de saint Eloi :

Lemovicorum civitas
Tanto fulget aurifice ;
Noviomorum dignitas
Tanti pastori apice.

« La cité de Limoges brille de l'éclat d'un si grand orfèvre, et le diocèse de Noyon d'un si grand évêque. »

Bâtisseur infatigable, saint Eloi édifia à Paris, hors de la cité, sur la rive droite de la Seine, l'église de Saint-Paul-des-Champs dont les toits élevés avaient été couverts de plomb artistement travaillé. Autour de cette église vinrent successivement s'établir les orfèvres et les ouvriers dont la profession avait quelque analogie avec la leur. La réunion de ces modestes échoppes constitua un bourg qu'on appela longtemps la « culture saint Eloi ». Ce fut l'origine du quartier Saint-Paul et de ce Marais qui sont aujourd'hui encore le centre de l'orfèvrerie et de la bijouterie parisiennes.

Le règne de Charlemagne fut celui de toutes les magnificences et l'orfèvrerie y eut une grande part. Des nombreux dons faits par l'Empereur aux abbayes, il reste malheureusement peu de chose. Cependant, le curieux trésor de l'église Sainte-Foy à Conques, que je ne saurais trop vous engager à visiter si vous traversez le Rouergue, nous montre des spécimens remarquables de statuettes, reliquaires, croix processionnelles d'or ou d'argent massifs incrustés de

pierres précieuses, tous objets d'un travail naïf mais d'une grande richesse.

A mesure qu'on s'éloigne du siècle du grand empereur, les ténèbres de la barbarie s'épaississent sur l'occident et la prospérité de l'orfèvrerie diminue ; l'art tombe en décadence.

Les terreurs de l'an 1.000, où le monde occidental frappé d'épouvante attend sa fin sous le signe de l'Antechrist, suscitent des dons pieux qui rendent quelque vigueur à une industrie sur le point d'expirer.

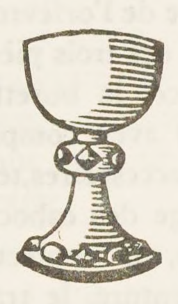
Mais, dès que l'an 1.000 ne pèse plus sur le monde, on assiste à une véritable renaissance artistique et le début du XI[e] siècle est l'époque de la maturité et du complet épanouissement de l'architecture et de la sculpture romanes. L'art dans toutes ses manifestations est au service du culte et sert à exprimer des sentiments religieux. La France achève de se couvrir d'églises qu'il faut orner. L'orfèvrerie participe à cette renaissance artistique et suit les progrès de l'architecture, réalisant en petit dans ses œuvres les modèles que les sculpteurs livraient

à la contemplation des foules. C'est alors que l'on voit apparaître pour la première fois un véritable manuel de l'orfèvre (*Diversarum artium Schedula* : Essai sur divers arts) dont l'auteur, le moine Théophile, était à la fois peintre de manuscrits, peintre verrier et orfèvre émailleur.

La grande affaire de l'orfèvrerie à cette époque était la fabrication des trois pièces indispensables au culte : le calice, la burette, l'encensoir, et Théophile s'étend avec complaisance sur cette fabrication et ses accessoires,tels que la soudure de l'or, le polissage des cabochons, la pose des pierres précieuses, la confection des chaînes, la dorure et l'argenture, le travail au repoussé, l'estampage, les alliages de métaux, etc. Les détails minutieux dans lesquels il entre à l'égard de ces trois ouvrages, calice, burette, encensoir, font présumer que le traité s'adressait surtout aux moines et que la plupart des couvents comptaient au nombre des religieux quelques frères spécialement chargés de fabriquer ou d'entretenir l'orfèvrerie du culte.

Ce n'est qu'incidemment que Théophile men-

tionne les différents travaux de l'orfèvrerie laïque. Cette dernière ne devait se distinguer de l'orfèvrerie religieuse que vers la fin du XIe siècle, pour commencer au début du XIIe à figurer modestement dans l'industrie parisienne.



Le déclin du XIe siècle vit s'accomplir de grands changements sociaux dont l'influence allait être considérable sur l'orfèvrerie. Jusqu'alors le travail avait été surtout servile et monastique. Le travail libre laïque, exercé dans les villes par les artisans, n'existait pour ainsi dire pas, sauf peut-être dans quelques « villes neuves » et « sauvetés » déclarées lieux de fran-

chise. Marchands et artisans devaient à leur seigneur une partie de leurs produits et de leurs travaux. Mais voici qu'à l'aube du XIIe siècle, les masses populaires, dont la passivité n'avait jamais été troublée que par des insurrections partielles et inutiles, deviennent houleuses d'un bout à l'autre du territoire. Le serf cherche à s'affranchir, l'ouvrier à échapper à la domesticité du seigneur pour travailler librement au sein de la corporation, le marchand et le bourgeois veulent commercer en liberté et s'administrer eux-mêmes. C'est une évolution profonde de la masse rurale et urbaine qui transforme sa condition par des victoires progressives et silencieuses. Ce mouvement populaire aboutit à l'affranchissement des serfs et à l'émancipation de la bourgeoisie par les communes. Cette bourgeoisie va prendre conscience de sa force dans l'association et désormais elle constituera une nouvelle classe sociale qui va tenter de monopoliser le travail industriel par l'institution des corps de métiers.

Les corporations, nées des transformations

sociales qui se sont opérées en France au XIIe siècle, allaient entreprendre une concurrence industrielle avec les monastères et, favorisées par l'organisation communale partout en lutte contre les évêques, les abbés et les chapitres, substituer la main-d'œuvre civile à la main-d'œuvre religieuse dans le même temps où le triomphe de l'esprit laïque modifiait de fond en comble, non seulement le caractère des pouvoirs publics et des relations sociales, mais encore la vie intellectuelle du pays. Dans l'orfèvrerie, cette évolution sociale correspond au développement de l'orfèvrerie laïque et au début de son essor.

C'est le moment, Messieurs, de jeter un regard sur la Corporation au Moyen Age.

Elle se présente sous la forme d'une association professionnelle entre les marchands ou artisans d'une même ville exerçant un même état. Sa raison d'être est, à l'origine, la défense contre l'oppression seigneuriale, dans la suite la police du métier et le monopole de l'exercice d'une profession. Si, par des règlements étroits

de fabrication elle a entretenu la routine, il faut reconnaître qu'elle a su conserver intacte pendant des siècles la conscience professionnelle.

Les statuts ou règlements de la corporation prenaient force légale par l'approbation qu'ils recevaient du seigneur : roi, duc, comte, évêque ou abbé.

Hiérarchiquement, la corporation comprenait des maîtres, des compagnons et des apprentis. Les maîtres seuls étaient membres actifs. Les compagnons et les apprentis étaient des ouvriers au service des maîtres et ils n'avaient ni le droit de s'établir ni celui de travailler pour leur compte.

Pour arriver à la maîtrise, il fallait avoir fait son apprentissage, ensuite un stage comme compagnon et fournir des preuves de sa capacité professionnelle. L'admission était prononcée par les maîtres. Le nouveau membre payait un droit d'entrée, dit droit de maîtrise, et s'engageait à observer les règles de la communauté.

L'administration de la corporation était confiée à certains membres, élus par leurs pairs, qui

prenaient le nom de prud'hommes, maîtres-gardes, élus, jurés, consuls.

A chaque corps de métier se rattachait une ou plusieurs associations charitables et religieuses connues sous le nom de confréries, ayant pour patron un saint sous le vocable duquel elles étaient placées.

L'ampleur de mon sujet et le temps dont je dispose ne me permettent pas de vous faire pénétrer plus avant dans la vie intérieure de la corporation et je dois me borner à cette esquisse d'une organisation commune à tous les corps de métiers.

Que les centres communs de l'activité humaine s'appellent tribus, patriarcats ou castes comme chez les nations primitives, ou bien communes ou corporations comme chez les peuples plus avancés en civilisation, ces centres sont toujours créés dans le même but, c'est-à-dire pour obéir aux grandes lois naturelles qui imposent à l'homme de se réunir à ses semblables pour protéger le plus efficacement possible les deux seuls grands intérêts de sa vie : l'intérêt civil qui a

son centre dans la famille consanguine, l'intérêt professionnel qui a son centre dans la corporation. C'est la somme de ces deux intérêts qui constitue l'intérêt national et l'harmonie sociale résulte de leur marche simultanée, à la condition toutefois de subordonner à l'intérêt professionnel, seul producteur, l'intérêt civil qui n'est qu'administrateur des richesses engendrées par le premier.

Ce que je voudrais mettre en lumière ici, devant un auditoire où l'esprit corporatif est resté très vivace, c'est toute la différence qui existe entre l'élévation morale et matérielle des populations sous le règne des associations professionnelles et celle des populations sous le règne de l'individualisme.

Après tant d'erreurs répandues sur les corporations d'autrefois, le mouvement qui tend à regrouper les grandes familles du travail s'accentue aujourd'hui. Vous en donnez, Messieurs, un remarquable exemple.

Pour moi, qui me suis penché avec passion sur l'histoire d'une corporation que j'ai été appelé

à l'honneur de servir, quand je réfléchis à tous les éléments de bien-être, d'instruction, de solidarité et de sécurité publique que contenaient les familles corporatives, je me demande quelle a pu être la pensée des hommes qui ont détruit les institutions qui motivaient des fêtes aussi patriarcales et aussi fraternelles.

Mais revenons, Messieurs, si vous le voulez bien, à notre histoire corporative.

Les statuts des orfèvres qui s'étaient transmis par tradition jusqu'en 1268 sont, pour la première fois, consignés par écrit à cette date dans le *Livre des Métiers* rédigé par Etienne Boileau, prévôt des marchands de Paris, sur l'initiative de saint Louis. Ils tiennent en douze articles très brefs fixant les règles de la communauté et prescrivant notamment la qualité de l'or employé qui doit être à la touche de Paris, la première du monde entier, et le titre de l'argent qui est celui du sterling.

Les orfèvres avaient dès lors une administration régulière et une sorte de juridiction

intérieure avec des privilèges et des droits reconnus.

Ce fut à cette époque que le Corps des orfèvres de Paris fit graver un sceau qu'on apposa sur tous les actes émanés de la maison commune de l'orfèvrerie et concernant le métier, ses travaux, son commerce, ses œuvres de charité, etc.

Ce sceau que j'ai reproduit l'an dernier dans la Revue de la Chambre syndicale, d'après Pierre Le Roy, ancien garde de l'orfèvrerie-joyaillerie de Paris, représente saint Eloi debout, en habits pontificaux, dans une niche fleurdelisée, entre deux fenêtres gothiques. Le saint, mitre en tête, a un marteau dans la main droite, une crosse dans la gauche. La légende qui entoure le sceau porte en lettres unciales :

Sigillum confrarie Sancti Eligii aurifabrorum.
Sceau de la Confrérie des orfèvres de saint Eloi.

En 1275, Philippe le Hardi institue le poinçon de la corporation, différent pour chaque ville, siège d'une communauté d'orfèvres et qui doit être, par les soins de la communauté, apposé sur tous les ouvrages après essai de la matière.

C'est l'origine du poinçon de garantie qui désormais attestera, d'abord sous la responsabilité des communautés, ensuite sous celle de l'Etat, la valeur du titre des ouvrages sur lesquels il sera apposé.

C'est grâce à cette institution qu'on pourra dire plus tard en parlant de l'orfèvre français :

« Son or passe tous les ors de la terre ».

Le roi Jean en 1355 et Charles V en 1379 confirment solennellement les statuts des orfèvres en y introduisant plusieurs règlements nouveaux et plus précis concernant l'emploi de l'or et le sertissage des pierres. A cette époque, l'orfèvrerie tient une place prépondérante dans l'industrie parisienne. Les orfèvres font partie des six corps marchands et ils occupent souvent le premier rang parmi eux.

Philippe de Valois, en 1330, leur a même concédé des armoiries qui sont de « gueules à une croix engrelée d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une coupe couverte d'or et aux 2 et 3 d'une couronne aussi d'or, et un chef d'azur semé de fleurs de lys d'or », avec la devise parlante *In*

sacra inque coronas (dans les choses sacrées et dans les couronnes). En un siècle où la noblesse féodale se montrait si jalouse de ses droits, ces armoiries données aux orfèvres prouvent assez que l'orfèvrerie était considérée comme un art noble. Dès lors cet axiome se répandit dans toute la France : « Orfèvre ne déroge pas. »

Les armes de la corporation furent substituées sur le sceau à l'image de saint Eloi, sculptées sur le portail de la chapelle aux orfèvres, et, en toutes circonstances, on les arborait sur les bannières déployées pour les « monstres » et « revues » du métier.



Lorsque, sous le règne de Charles V, les orfèvres obtinrent l'autorisation d'avoir une chapelle, ils pensèrent en même temps à joindre à cette chapelle un hôpital pour leurs pauvres et une maison commune pour les affaires de leur Corps. Le 15 novembre 1403, leur projet était réalisé. Dans une maison qu'ils achetèrent rue Aux-deux-Portes, près de l'Hôtel de l'Abbaye de Joyenval, sur le territoire de l'évêque de Paris, ils fondèrent une chapelle qui fut solennellement dédiée à saint Eloi. Mais les orfèvres ayant pourvu cette chapelle d'une cloche pour convoquer le peuple, le chapître de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois prétendit qu'on ne pouvait y célébrer publiquement les offices sans sa permission et suscita des difficultés telles qu'à un moment, tout faillit même échouer, mais l'hôpital sauva l'oratoire.

« Nous avons consenti, dit l'évêque Pierre d'Orgemont, dans son mandement du 12 novembre 1403, que dans la maison ou hôpital

nouvellement fondé et construit par nos très chers gardes de l'orfèvrerie de Paris, et situé en la rue nommée en français « Aux deux Portes », les orfèvres de cette ville de Paris, affaiblis par la vieillesse et accablés sous le poids de la pauvreté et de la misère, soient reçus et recueillis, et entretenus avec les aumônes, rentes et autres revenus appartenant à la communauté du métier. »

Ce fut donc à partir de cette époque que les orfèvres eurent à Paris une maison commune appelée « hôtel du métier », un hôpital et une chapelle désignés ordinairement sous le titre d' « hôpital et chapelle de saint Eloi de Paris. » Cet hôpital ne comprenait au début que trois ou quatre lits, mais par suite des pestes et famines qui désolèrent la moitié du xve siècle, il fallut augmenter le nombre des lits et le porter à vingt-cinq.

Cent cinquante ans plus tard, ces bâtiments en bois et en maçonnerie menaçaient ruine et leur aspect misérable faisait honte à la Corporation. On acheta successivement plusieurs maisons

de la rue Jehan Lointier et de celle des Lavandières pour les besoins de l'hôpital et du bureau des orfèvres. Sur l'emplacement des anciens bâtiments de la rue Aux deux Portes, on décida d'édifier une église pour la construction de laquelle les gardes en charge signèrent, le 31 décembre 1550, un marché et devis avec deux architectes, François de la Flasche et Jean Marchand. Germain Pilon y sculpta, parait-il, plusieurs figures qui étaient fort estimées.

L'hôpital fut donc transféré dans les maisons de la rue Jehan Lointier et l'administration de la communauté dans une grande maison de la rue des Lavandières Sainte-Opportune, à l'enseigne de la Fleur de Lys. Elle existe encore à l'angle des deux rues et vous pouvez la reconnaître au mascaron sculpté sur le pan coupé à la hauteur du second étage. Quant à l'église, une partie a été convertie en habitation particulière vers 1789 et l'autre a été employée à l'agrandissement du grenier à sel. De sa décoration il n'est resté que quelques pilastres et colonnes qui ornent encore sa façade sur l'actuelle rue des Orfèvres.

Le siège de la communauté avait l'avantage d'être près du Châtelet, centre de la juridiction des métiers, où se faisait chaque année, dans la grande salle, l'élection des gardes de l'Orfèvrerie ; il était aussi à proximité du Grand Pont, où Jean de Garlande nous représente les orfèvres-joyailliers assis devant leurs fourneaux et leurs tables, fabriquant des hanaps, des fermaux, des colliers, des épingles, des agrafes en or et en argent, et préparant les turquoises, les rubis, les saphirs et les émeraudes pour les enchâsser « dans les chatons des bagues à l'usage des barons et des nobles dames. »

Sur ce Grand Pont, aujourd'hui le Pont au Change, qu'ils occupèrent jusqu'en 1616, époque où ils en furent dégoûtés à tout jamais par une crue de la Seine qui emporta pour la seconde fois le pont et leurs ateliers, les orfèvres eurent maille à partir avec une autre corporation : celle des oiseleurs.

Ah ! Messieurs, quelle histoire !

Elle dura plus d'un siècle.

Les oiseleurs étaient des voisins dépourvus

de toute discrétion. En échange d'une redevance acquittée par eux, Charles VI leur avait accordé l'étrange privilège d'accrocher leurs cages aux devantures des changeurs et des orfèvres. Ces derniers supportèrent assez mal ce turbulent voisinage et protestèrent sous plusieurs règnes contre une situation rendue intolérable, disaient-ils, par les cris injurieux et blasphématoires de certains oiseaux à l'égard des passants.

Un jour que le Parlement, croyant clore un débat ridicule, confirma définitivement le privilège des oiseleurs, les orfèvres entrèrent dans une grande colère.

Vos ancêtres, Messieurs, n'étaient pas des gens commodes. La sédition des Maillotins, si j'avais le temps de m'y arrêter, nous en fournirait maintes preuves. Aussi, quand le 25 mai 1577 ils virent un officier du Châtelet escorté de ses gardes, occuper le pont, faire planter des clous dans les devantures des boutiques et y suspendre lui-même des cages, leur sang ne fit qu'un tour et il y eut une véritable émeute.

« Les orfèvres, dit l'auteur de la *Chronique*

scandaleuse, jetèrent par terre lesdites cages et oiseaux, icelles foulèrent et attripèrent aux pieds, battirent et excédèrent les dits oiseleurs, tellement que pour éviter le danger de leurs personnes et pertes de leurs oiseaux, ceux-ci n'ont osé depuis vendre sur ledit pont. »

C'est tout ce que les orfèvres désiraient obtenir.



Le XVe et le XVIe siècles furent l'âge d'or des corporations. En pleine possession de leur capacité, jouissant d'une grande liberté sous la protection de l'autorité royale, les communautés dont l'organisation était arrivée à un haut degré de perfectionnement connurent une prospérité extraordinaire favorisée par la renaissance du goût et des arts.

A la suite d'un procès que les orfèvres soutinrent contre les merciers au sujet de ceintures d'or et d'argent saisies chez ces derniers pour faute d'aloi, l'intervention directe de l'autorité fut reconnue nécessaire pour l'observation des lois. Le Parlement, dans l'arrêt de 1421, soumet les orfèvres à l'inspection des maîtres généraux des monnaies. En 1429, confirmant l'arrêt de 1421, il décide en outre que toutes les pièces seront marquées du poinçon particulier de chaque orfèvre, une fleur de lys couronnée avec ses initiales, puis contremarquées du poinçon de la communauté. Les maîtres généraux des

monnaies sont chargés de présider à la réception à la maîtrise, de prendre de chaque nouveau maître une caution de dix marcs d'argent, de faire la visite des ouvrages d'orfèvrerie. Dans cet arrêt de 1429 on voit encore la division des orfèvres en « grossiers et mennuyers » selon leur spécialité et la première mention précise du chef-d'œuvre.

L'administration royale ne devait imposer les statuts aux métiers, comme règle générale, que dans la seconde moitié du XVIe siècle, après les grands édits. Il y a donc lieu d'observer que les orfèvres ont précédé les autres de plus d'un siècle, en raison de la valeur exceptionnelle des matières d'or et d'argent. Les règlements que la profession s'était librement donnés au temps de saint Louis et d'Etienne Boileau sont désormais imposés par l'autorité royale sans apparence de discussion. Les orfèvres conservèrent cependant le privilège d'élire leurs jurés qui devaient ensuite, avant d'entrer en charge, prêter serment devant la Cour des monnaies et de nombreux arrêts, jusqu'au XVIIIe siècle, maintinrent à la

Corporation ce dernier vestige de son indépendance ouvrière.

En 1504, après quelques sentences relatives à la fabrication, vint une ordonnance de Louis XII prescrivant pour la première fois l'inscription sur un registre des objets vendus, avec mention à part du prix du métal et du prix de la façon.

Ces prescriptions seront renouvelées plus tard par Henri II dans une ordonnance qui insistera surtout sur l'inscription des noms de l'acheteur, du titre de l'or, des prix et qualité pour permettre de suivre la trace des objets.

La forme actuelle du Livre de Police se dessine donc dès cette époque.

François Ier confirme en 1534 les statuts donnés par le roi Jean et quelques années après, en 1543, sur les remontrances faites par les orfèvres aux maîtres généraux des monnaies, il promulgue un nouveau texte de règlements pour l'orfèvrerie à Paris et dans le royaume. Cette ordonnance vise tous les points du travail et de l'organisation intérieure de la communauté,

mais au lieu de revêtir le caractère d'une délibération particulière des maîtres-orfèvres, simplement sanctionnée par le pouvoir, elle prend la forme impérative des édits. C'est le signe encore plus marqué de l'ingérence directe de l'administration dans les affaires privées des communautés.

Je ne saurais, Messieurs, bien que ce soit en marge du sujet de cette causerie, oublier de mentionner un fait du règne de François Ier, qui, de notre point de vue est capital, puisqu'il devait être le point de départ du développement prodigieux de la joaillerie sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

C'est après Pavie, à un moment d'accalmie et à l'aurore de la Renaissance, que fut créé le Trésor des Joyaux de la Couronne.

Vous savez que Charles Quint avait accordé à son rival la main de sa sœur aînée Eléonore d'Autriche, reine douairière de Portugal.

En allant au devant de sa femme, François Ier s'était arrêté pendant quelques jours à Bordeaux et l'on connait assez sa fastueuse galanterie

pour pouvoir affirmer que toutes les dispositions furent prises afin de recevoir la future reine de France avec un luxe partout ailleurs inconnu. Le prince vaincu à Pavie devait tenir à éblouir par la richesse de ses cadeaux la sœur de son vainqueur et à lui démontrer que la France possédait encore des trésors qui attestaient sa force et sa vitalité.

Ce fut à son entrée à Bordeaux que François Ier remit à Eléonore la collection des Joyaux de la Couronne qu'il venait de constituer en trésor d'Etat pour en faire don à la suite de ses successeurs ordonnant, par lettres patentes du 15 juin 1530, qu' « à chacune mutacion d'iceulx joyaulx, leur appréciation, poix, paincture, plomb, soient vériffiez, en leur présence, afin qu'ils baillent leurs lettres patentes obligatoires de les garder à leurs successeurs à la Couronne ».

Ce trésor de pierreries n'allait pas tarder à s'accroître considérablement et devait donner naissance aux fonctions de joaillier de la Couronne de France qui subsistèrent jusqu'en 1870.

Permettez-moi, Messieurs, une courte parenthèse à propos de ces joyaux. Leur histoire pleine d'attrait et d'imprévu n'est pas seulement, comme on serait tenté de le croire, celle des cérémonies de la Cour. Ils servirent à gager des emprunts. Ils procurèrent à Henri IV des ressources auxquelles il dût une grande partie du succès de son œuvre. Ils eurent un rôle national sous tous les gouvernements, même révolutionnaires, et peut-être serez-vous étonnés d'apprendre que la brillante charge des hussards de Lassalle à Rivoli, celle des cavaliers de Kellermann qui décida de la victoire de Marengo ne furent possibles que grâce aux joyaux de la Couronne de France qui permirent l'achat des chevaux de la cavalerie française.



Le XVIIe siècle voit apparaître la joaillerie. Jusque-là les pierres ne sont que le complément du bijou et les perles en achèvent seulement la forme. Le diamant lui-même n'est qu'un accessoire peu recherché, car l'éclat vitreux de sa taille imparfaite n'a pas la couleur attrayante des émeraudes et des rubis. Malgré la profusion des pierreries sur les pourpoints et les corsages, l'art de la joaillerie n'est pas né. Les Valois ne l'ont pas connu et Henri IV, pauvre comme un Cadet de Gascogne, ayant plus souci d'aimer que de briller, de guerroyer pour conquérir son royaume que de jouer avec les pierreries qu'il troquait avec joie contre des soldats, ne donne à Gabrielle que d'assez méchantes parures. Bien que le premier il ait logé au Louvre des joailliers et des orfèvres, son règne n'est pas celui des meilleurs bijoux.

C'est sous Louis XIII que naquit la joaillerie. Mazarin en développa le goût en acquérant les plus beaux diamants de son temps et en les

léguant à la Couronne de France. Enfin, Louis XIV l'amena à sa grande splendeur.

Si l'on suit à Versailles l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles par les portraits, les bijoux et les joyaux sont assez représentatifs de la fortune et des mœurs. Depuis les Valois jusqu'à la Révolution, il est intéressant de voir le rôle, l'importance, le dessin, le style, et la valeur de la parure. On comprend mieux alors qu'un duc pouvait porter sur sa personne, donner à sa femme et à ses maitresses le prix de ses châteaux et de ses terres. On saisit mieux aussi les desseins de Louis XIV qui, en encourageant le penchant de ses courtisans pour le luxe, faisait du faste inouï de son règne un des moyens de sa politique, appauvrissant la noblesse pour mieux la courber et la réduire.

Le Roi lui-même donnait le ton de cette mode coûteuse avec des habits de cour étincelants de pierreries et Mme de Montespan, la plus fastueuse de ses maitresses, avait une parure de joyaux assortie à la couleur de chacune de ses robes.

C'est l'époque où se produisent des orfèvres fameux : Claude Ballin, le vieux Courtois et son fils, Labarre, Roussel, Rotier, Delaunay, Pierre de Montarsy, les deux Germain et tant d'autres.

La passion de la noblesse pour les bijoux est alors extraordinaire. Jamais on ne se fit autant de cadeaux de joaillerie. En feuilletant la collection du *Mercure Galant,* cette chronique mondaine de l'époque, nous n'avons que l'embarras du choix et nous lisons par exemple :

En novembre 1678 :

« ...Un peu avant le départ de Mme la Comtesse de Soissons, Mme Royale lui envoya un riche bracelet de diamants estimé trois mille pistoles. Il lui fut apporté par la comtesse de Saint-Maurice, à laquelle cette princesse donna un fort beau diamant pour marque de son amitié et de son estime. »

En mai 1680, j'ai trouvé ceci dont vous ne manquerez certainement pas d'apprécier la saveur :

« Je vous manday la dernière fois que le roi d'Espagne était toujours très galant.

Ce prince ayant été à la chasse envoya à son retour sa prise à la Reyne et lui fit dire qu'afin que ce fut un mets qui méritât mieux son appétit, il aurait soin de lui faire servir une salade qu'elle trouverait bien assaisonnée.

Le lendemain on lui apporta la salade de la part du Roy.

C'était un plat d'or, d'un ouvrage merveilleux, plein d'émeraudes, de rubis, de semence de perles et de topazes.

Les herbes étaient représentées par les émeraudes, le vinaigre par les rubis, l'huile par les topazes, le sel par la semence de perles, et comme les herbes doivent l'emporter dans une salade, il y avait beaucoup plus d'émeraudes que de tout le reste. »

Cette coutume des cadeaux de joaillerie était d'ailleurs si courante qu'une princesse qui voulait marquer son estime et son affection à son confesseur, portait tout naturellement son choix sur un bijou. Ainsi, dans cette nuit désastreuse,

cette nuit effroyable dont parle Bossuet, une des dernières paroles de Madame agonisante fut pour dire à sa première femme de chambre, en anglais pour que Bossuet présent ne le comprit pas :

— Donnez à M. de Condom, lorsque je serai morte, l'émeraude que j'avais fait faire pour lui.

Les fêtes de cour se multipliaient à l'infini, ce n'était que ballets, comédies, mascarades, concerts, festins, carrousels, jeux de bagues, dans toutes les résidences royales.

On comprend facilement que les orfèvres de Paris et des provinces ne chômaient guère et de fait leur nombre allait toujours croissant.



Mais si le XVIIe siècle voit naître la joaillerie, avec lui commence aussi le déclin des corporations qui ira en s'accentuant jusqu'à la fin du XVIIIe.

Les orfèvres voient leurs communautés atteintes par les grands édits sur les maîtrises qui débutèrent par celui de décembre 1581.

Principalement destinés à procurer des ressources au Trésor en instituant un prix de maîtrise, ces édits bouleversèrent l'ordre établi et les jurés furent impuissants contre l'abus des lettres de maîtrise données en dehors d'eux par le pouvoir. Les orfèvres parèrent cependant à l'avilissement de leur métier avec les lettres patentes de 1584 et de 1597 qui arrêtaient l'effet des édits en déclarant nulles et non avenues toutes maîtrises de lettres non agréées par l'assemblée de la communauté.

Toutefois, malgré le soin jaloux qu'ils montraient dans les réceptions à la maîtrise, les orfèvres se voyaient débordés par l'excès de

nombre. En 1632, une sentence du Châtelet constate qu'ils sont 425 dans Paris, nombre exagéré, disent-ils, qui les conduit directement à la misère, et ils décident qu'on ne recevra plus au brevet d'apprentissage que les fils de maîtres, jusqu'au retour au chiffre régulier de 300 maîtres pour la communauté.

Mais désormais, d'année en année, la situation économique du pays va aller en périclitant et les finances publiques seront de plus en plus embarrassées. Le poids des charges de l'Etat retombe lourdement sur les communautés et l'orfèvrerie connut, comme les autres, les emprunts forcés, les taxations arbitraires, les créations d'offices de jurés, tandis que l'étatisme royal créait une concurrence à la Corporation en installant des « orfèvres du roi » aux Galeries du Louvre ou à la Manufacture Royale des Gobelins et que les édits somptuaires venaient restreindre la production.

Malgré cela, la vitalité de la Corporation n'est pas atteinte. Les orfèvres n'ont pas tous les symptômes de gêne que révèlent dans d'autres

communautés les actes du XVIIIe siècle portant augmentations successives et exagérées des droits de maîtrise et d'apprentissage. Au contraire, en 1747, rappelant encore une fois leur nombre fixe de 300 maîtres, ils décident qu'on recevra en sus et par année, pendant quinze ans, un maître sans qualité au prix de 6.000 livres, laquelle somme sera uniquement affectée à payer des pensions aux maîtres pauvres et à des veuves au-delà des quarante que la communauté entretenait déjà.

Turgot n'osa pas briser le corps de l'orfèvrerie. Il en fit, avec la pharmacie, la librairie, l'imprimerie et les perruquiers, l'objet d'une exception à son édit de 1776 qui supprimait toutes les corporations.

Avec les autres institutions de l'ancien régime la Corporation des orfèvres sombra, comme vous le savez, dans la grande tourmente de 1789 qui renversa toutes les lois fondamentales de la société française.

Le 19 brumaire, an VI, fut promulguée la *Loi relative à la surveillance du titre et à la per-*

ception des droits de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, qui est encore aujourd'hui la charte de la profession. Par son titre III, elle a brisé le dernier lien qui rattachait l'orfèvrerie au vieux système, en supprimant les maisons communes d'orfèvres qui subsistaient au moment de sa promulgation, ordonnant le transfert de leurs biens et de leurs effets à la nation, celui de leurs archives à l'administration des monnaies, et décidant finalement que « les quatre invalides orfèvres qui habitent actuellement la maison commune des orfèvres à Paris seront placés aux Incurables. »



J'ai dû, Messieurs, pour limiter cette causerie à des proportions raisonnables, que je crains bien d'avoir dépassées, laisser délibérément dans l'ombre une foule de choses intéressantes.

J'aurais aimé vous faire assister à une des cérémonies publiques où le Corps des orfèvres de Paris occupait la première place parmi les Six Corps marchands de la capitale, et vous représenter les orfèvres portant avec les échevins le dais d'azur fleurdelisé aux entrées solennelles des rois, reines et légats dans Paris.

Vous aviez autrefois, Messieurs, des privilèges enviés.

C'était vous qui d'ordinaire complimentiez les rois de France à leur avènement et votre Corps ne déclina jamais le coûteux honneur de contribuer à la dépense et à la splendeur de la fête. Votre costume traditionnel consistait en une robe longue de velours à collet et à manches pendantes, dont la couleur variait suivant la décision du Conseil de Ville, mais qui était

habituellement rouge ou cramoisie, couleur que vous considériez comme la vôtre.

J'aurais voulu surtout vous faire pénétrer dans ces institutions charitables et religieuses qui portaient le nom de confréries et dont celles de votre Corps étaient les plus anciennes. Nous y aurions trouvé les preuves de cette parole qui vous représente comme le plus généreux et le plus aumônier de tous les métiers.

J'ai retrouvé la liste des tableaux votifs que vous aviez l'habitude d'offrir dans les premiers jours de mai à l'église métropolitaine de Notre-Dame. De 1630 à 1704, il y en a un par année. Certains portent la signature de Le Moine, de Philippe de Champaigne, de Le Brun, de Coypel, de Le Sueur, et ceci témoigne assez du goût de votre Corporation.

J'ai eu entre les mains le registre commençant en 1536 et finissant en 1596 où votre Corporation inscrivait le nombre des pauvres qu'elle traitait le jour de Pâques. Ils sont en moyenne 1.000 par an.

1.897 sans les prisonniers en 1552.

1.228 en 1575.

Vous aviez, bien avant les Assurances sociales, des organisations mutualistes remarquables et ce n'était pas des aumônes que distribuaient les femmes et les filles de maîtres, c'était un droit acquis noblement par les cotisations de tous les membres de la Corporation.

Vous avez su conserver intactes toutes ces belles traditions de la vieille France.

Elles revivent dans votre Chambre syndicale à qui il appartenait de reconstruire, en pleine guerre, l'ancienne maison commune aux Orfèvres et de graver dans la pierre de son fronton, comme le firent vos ancêtres, il y a six cents ans, les armoiries données par Philippe de Valois.

Elles revivent dans la phalange de vos sociétés corporatives, dont l'une au moins, la société des Orfèvres cuilleristes, fondée en 1818, a pu compter parmi ses fondateurs quelques membres des anciennes corporations, dont toutes prolongent en les développant les fortes traditions mutualistes et amicales qui unissaient les maîtres, les compagnons et les apprentis des jurandes de l'ancien régime.

Elles revivent dans la Société d'Encouragement qui s'est donné la noble mission de récompenser le mérite sous toutes ses formes et dont la haute influence morale, consacrée par l'Académie Française, contribue puissamment à maintenir une vertu si commune autrefois, beaucoup plus rare aujourd'hui, la conscience professionnelle.

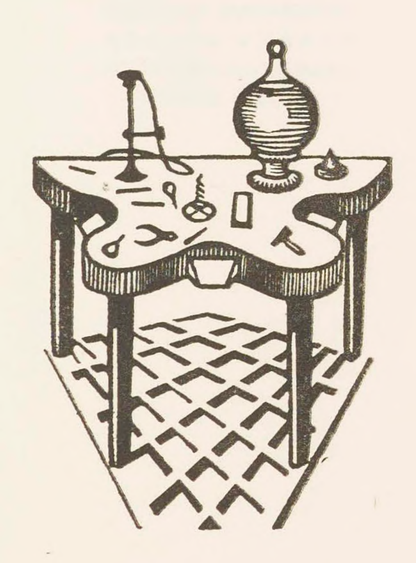
Elles revivent enfin dans votre Orphelinat qui prolonge dans le présent la sollicitude du passé pour les veuves et les orphelins; dans votre Maison de Retraite, aujourd'hui bien à vous, et dont l'édification récente, ce sera votre gloire, efface définitivement l'iniquité d'une loi révolutionnaire qui envoyait vos vieillards aux Incurables.

Et je ne saurais oublier non plus ces Comités de Dames Patronnesses créés dans quelques-unes de vos Associations, car ils ajoutent à l'ensemble de votre œuvre la grâce et le charme qui en font mieux apprécier la beauté complète.

Aussi, il y a quelques mois, lorsque s'ouvrit cette Exposition du Musée Galliera, dont le succès est resté présent dans toutes les mémoires,

à côté des écrins où furent exposés les plus magnifiques bijoux et les plus belles pièces d'orfèvrerie, votre Corporation aurait pu déposer sans crainte les modestes brochures où s'inscrivent chaque année les comptes rendus de son action sociale.

A travers les siècles, l'œuvre si remarquable où les orfèvres-joailliers ont mis tout leur talent et tout leur goût a pour parallèle l'œuvre non moins précieuse où ils ont mis tout leur cœur.



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE VINGT-CINQ MAI
MIL NEUF CENT TRENTE
SUR LES PRESSES DES
MAITRES-IMPRIMEURS
LOGIER FRÈRES
4, PLACE J.-B.-CLÉMENT
PARIS (XVIIIe)